

Mr FRABOULET Yves,

Professeur ès SVT, Laboratoire de SVT.

Organisateur du Stage EPS- Géologie Alpine.

Stage Géologie Alpine – EPS
Premières et Terminales Générales - Spécialité SVT
Lycée Pierre et Marie Curie – Menton
Année Scolaire 2024-2025.



1 – Spécialité SVT - Mai 2012, Massif Du Chenaillet (05)

Date du Stage Mardi 13 Mai 2025 – vendredi 16 Mai 2025.

Dossier des Parents et des Elèves.

Corpus Documentaire.

Les outils pédagogiques du collège puis du lycée conduisent à développer et renforcer les compétences scientifiques des élèves dont nous avons la charge par le biais d'enseignements diversifiés où le concret et l'expérimentation prévalent sur la théorie. Le stage proposé en sciences permet une démonstration des compétences des équipes pédagogiques et du dynamisme de nos lycéens. Forts de ces objectifs, nous devons accompagner nos élèves ayant choisi les formations scientifiques en première et terminale Spécialité SVT en leur offrant le meilleur de ce que nous pouvons donner. Cette priorité s'inscrit dans le projet de l'établissement.

Le lycée Pierre et Marie Curie, au patronyme scientifique reconnu, doit profiter des outils mis à la disposition d'un apprentissage de qualité. La Société Briançonnaise de Géologie Alpine à Briançon (05), avec qui nous travaillons depuis 22 ans, a su répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés, et s'applique à satisfaire nos demandes. Cette année encore ; le laboratoire géoazur de l'université de Nice nous accompagne par le biais d'un.e étudiant.e en Master I d'enseignement.

En spécialité SVT le programme met en exergue la pédagogie de « l'apprentissage par les tâches complexes » dans le souci du développement durable. L'étude géologique de notre planète impose la réalisation d'un stage de terrain. Le rapport de stage que les lycéens de 1^{ère} (cette année) doivent fournir à la rentrée scolaire en terminale permet, à la fois une bonne prise de notes des travaux réalisés durant la sortie et à la fois un investissement scolaire dans la restitution des connaissances méthodologiques et cognitives nécessaires au parcours scolaire de la première à la terminale en Spécialité SVT. La géologie est avant tout une science du concret que le seul apprentissage en classe ne peut révéler. C'est pourquoi, le recours aux guides géologues du CBGA est une évidence. Nous savons par expérience qu'il est nécessaire de prévoir 1 guide pour une vingtaine de stagiaires.

L'équipe professorale engagée dans ce projet depuis de nombreuses années, rappelle cette spécificité du lycée Pierre et Marie Curie de Menton qui est d'amener les élèves des classes scientifiques à toucher la réalité d'un apprentissage tout en se projetant dans un l'avenir (cycle lycéen, baccalauréat, études supérieures). Chaque année, les stagiaires témoignent de la richesse du stage de terrain. Ils insistent sur l'importance de cette formation pour leurs années de Première et terminale pour la compréhension et la possession des compétences évaluées lors du baccalauréat et au-delà. C'est pourquoi, avec la volonté de répondre à l'objectif qui est le nôtre, à la demande des élèves à se former mieux, aux axes prioritaires désignés par les enjeux du lycée et le projet d'établissement, nous nous devons d'enrichir les compétences de nos lycéens en offrant la réalisation de ce stage pluridisciplinaire à destination des 5 groupes de spécialité SVT classes de 1^{ère} et terminale générale en Mai 2025.

Contraint par le peu de places disponibles cette années en centre d'hébergement, nous ne pouvons pas dépasser le nombre de 26 stagiaires, nous avons reçu 26 préinscriptions prioritaires, plus quelques dernières demandes qui restent à ce jour en liste d'attente en cas de désistement. Pour des raisons de calendrier et de formation en cours, ce stage en 1^{ère} doit avoir lieu début mai 2025.

Cette année, 26 volontaires se sont présentés par lettre de motivation, signatures de l'élèves et de ses responsables légaux. Nous espérons que ce nombre sera confirmé lors de l'inscription définitive.

Pour le tarif du stage, pour des raisons administratives, le projet a été voté le 15-10-2024 avec un coût de 328 € par participant (professeurs et élèves), la fourchette annoncée dans la fiche de préinscription se situait entre 280 et 360 €. Le règlement de cette somme s'effectue avec un échancier que vous trouverez pages 13 ou 14 de ce dossier.

L'équipe professorale.

REGLEMENT DES SORTIES OU DES VOYAGES

A caractère facultatif ou obligatoire, quel que soit le dispositif.

Références : Circulaire n° 2011-117 du 03-08-2011 / Circulaire n°2013-106 du 16-07-2013

Article 1	Une sortie ou un voyage scolaire obligatoire ou facultatif s'inscrit dans le cadre d'un projet pédagogique, culturel et sportif en relation avec les enseignements obligatoires et les programmes. Cet ancrage doit être explicité dans la description du projet.
Article 2	Les sorties et les voyages ne pourront se dérouler pendant les périodes des examens blancs et sont peu recommandés au mois de mai.
Article 3	Ils concernent une classe entière ou un groupe homogène fondé sur le choix d'une option, d'une activité ou de la pratique d'une langue étrangère.
Article 4	Tout élève ne participant pas à une sortie ou un voyage facultatif suivra son emploi du temps habituel avec du travail spécifique donné par les enseignants via la Vie Scolaire.
Article 5	Un élève ne pourra participer qu'à un seul voyage facultatif par an, sauf projet spécifique. La participation d'un élève à une sortie ou un voyage est conditionnée par : • Son attitude et sa motivation. • Son engagement à respecter la "Charte de bonne conduite". • Son état de santé : obligation est faite à la famille de déclarer toute affection susceptible d'entraver le déroulement du voyage et des activités. Un protocole sera mis en place par le service médical, les parents et les accompagnateurs responsables. En cas de non déclaration si un problème survenait, la prise en charge sur place ou le rapatriement incomberaient aux parents. La liste des participants préinscrits (avant tout versement) doit ainsi être communiquée à l'infirmier(e) de l'établissement qui donnera son avis.
Article 6	Tout projet de voyage scolaire ainsi que son financement doivent être votés par le Conseil d'Administration. Les voyages devant avoir lieu au 1 ^{er} trimestre devront être obligatoirement votés au Conseil d'Administration du mois de juin de l'année scolaire précédente avec le financement. Le Conseil d'Administration devra également se prononcer sur les programmations annuelles des voyages.
Article 7	Le Conseil d'Administration fixe le montant de la contribution volontaire des familles. A titre exceptionnel, une aide financière (fonds social) peut-être accordée aux familles qui connaîtraient des difficultés matérielles. Il est rappelé aux familles qu'il existe d'autres types d'aides indépendant de l'établissement.
Article 8	Le code des marchés publics s'applique en toute circonstance. Le choix du voyageur, du transporteur, de l'hébergement,...doit se faire à l'issue d'une mise en concurrence.

Article 9	Seront notifiées aux familles sur l'acte d'engagement : Les conditions d'annulation par celles-ci de la sortie ou du voyage Les obligations inhérentes en cas d'échange (accueil et disponibilité des familles). Toute famille qui se désiste supportera les frais d'hébergement à l'internat.
Article 10	Une assurance couvrant les cas d'annulation du voyage doit être contractée
Article 11	Les accompagnateurs sont agréés par le Chef d'Établissement.
Article 12	La prise en charge financière des accompagnateurs d'une sortie ou d'un voyage ne doit pas être supportée par les familles. Le financement est prévu sur le budget de l'établissement (subventions diverses, ressources propres, etc.).
Article 13	Seront utilisés exclusivement les documents du dossier fourni par l'établissement. La liste définitive des élèves participants est établie sur l'imprimé du Rectorat et transmise dans les délais fixés par la réglementation.
Article 14	Le responsable de la sortie ou du voyage doit être habilité à détenir et gérer les deniers publics. Si besoin, un régisseur d'avances et/ou de recettes est nommé par le Chef d'établissement sur proposition de l'Agent Comptable. Le début des démarches se fait 1 mois ½ avant le départ. La date butoir étant fixée à trois semaines.
Article 15	L'établissement se réserve le droit d'annuler la sortie ou le voyage si l'équilibre financier n'est pas assuré ou en cas de force majeure (crise internationale grave, grève, etc.).
Article 16	Les enseignants responsables produisent un compte rendu de la sortie ou du voyage ainsi qu'une évaluation : bilan pédagogique pour le Chef d'établissement et bilan financier pour l'Adjoint-Gestionnaire. Les bilans pédagogique et financier seront présentés au 1 ^{er} Conseil d'Administration de l'année scolaire suivante par le Chef d'établissement, avec les enseignants qui y seront associés.
Article 17	L'éventuel reliquat sera remboursé aux familles dans les conditions prévues par les textes.

LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE

AUTORISATION DE VOYAGE

Version 15 Octobre 2024

Voyage organisé par Monsieur Yves FRABOULET; Professeur.

Professeur ès Sciences de la Vie et de la Terre pour la (les) classe(s) de Première et terminale Générale

Nb d'élèves participants : 26 * Lieu : BRIANCON 05100

Objectifs pédagogiques de la sortie: GEOLOGIE et EPS

Date: Du 13 mai 2025 au 16 mai 2025. Heure de départ : 7H . Heure de retour : 20H

Accompagnateurs (nom et qualité) :

- GADUEL GILLES PROFESSEUR EPS

- LACOSTE HUGO PROFESSEUR SVT

- ETUDIANT MASTER I, Université GEOAZUR, NICE

Moyen de transport utilisé : AUTOCAR , Itinéraire : ALLER RETOUR MENTON BRIANCON ET DEPLACEMENT SUR PLACE.

Participation financière des familles : 8528.....€

Adopté au Conseil d'Administration du : ... 15/10/... 2024

Signature du professeur responsable



Le professeur responsable :

Distribue les formulaires d'inscription définitive

les récupère et les remet à l'Intendance.

Recueille les autorisations de sorties de territoires pour Les mineurs.

Vérifie les documents (assurance, carte de santé..)

Complète le programme du déplacement - Formulaire du Rectorat (Annexe2-2)

Récupère les chartres de bonne conduite signées

1 A remettre au secrétariat du Chef d'Établissement pour transmission aux autorités académiques.

Signature des accompagnateurs



Accord du Chef d'Etablissement



Programme du déplacement

Destination BRIANCON 05100

Date de départ MARDI 13 MAI 2025, Date de retour VENDREDI 16 MAI 2025.

Responsable du voyage FRABOULET YVES PROFESSEUR ès SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

Détail du programme

Jour	Matin	Après-midi	Soir
13 MAI 2024	TRANSPORT ALLER Dalle à ammonites de Digne-les-Bains. Repas (pique-nique)	TRANSPORT ALLER Sources Hydrothermale et pétrifiante de Réotier 05600 RAFTING à Villard Latté.	ARRIVEE AU CENTRE HEBERGEMENT – REPAS CHAUD REPOS
14 MAI 2024	SORTIE GEOLOGIQUE Panorama de St pancrace – Pique-Nique	SORTIE GEOLOGIQUE Sites Houillers de Puy St Pierre	RETOUR AU CENTRE HEBERGEMENT – REPAS CHAUD
15 MAI 2024	SORTIE GEOLOGIQUE Massif du Chenaillet – Pique-Nique	SORTIE GEOLOGIQUE Massif du Chenaillet	RETOUR AU CENTRE HEBERGEMENT – REPAS CHAUD REPOS
16 MAI 2024	ACCROBRANCHE LA SALLE LES ALPES 05240 SERRECHEVALIER – Pique nique	TRANSPORT RETOUR	FIN DU STAGE

nb : les journées peuvent être modifiées en fonction des conditions locales (météo, horaires et accès).

Hébergement et cadre du voyage

☐ Famille d'accueil ☒ Structure hôtelière

Nom de l'hôtel: RELAIS NATURE ,

Adresse: La Rura, 05100 Briançon

Tél [0 4 92 21 31 26](tel:0492213126) +33 (0)9 73 87 20 23

Ce voyage s'inscrit-il :

- ☐ dans le cadre d'un appariement
- ☐ dans le cadre d'un partenariat de l'établissement (Erasmus + OFAJ SFA....) préciser _____
- ☒ voyage scolaire pédagogique et culturel STAGE SVT-EPS

1- Nom : FRABOULET Prénom : YVES

Qualité : PROFESSEUR ès SVT, organisateur du stage.

N° portable (PERSONNEL) : 06 51 25 98 72 (ce numéro **personnel** est **exceptionnellement donné pour URGENCE** et ne devra pas à être communiqué ni utilisé en dehors de ce contexte, le lycée ne donnant pas de numéro professionnel. Ce numéro ne doit être utilisé qu'en cas de situation grave ou d'extrême urgence ! Pensez à téléphoner en priorité au lycée Proviseur- Proviseur adjoint - CPE).

Email professionnel : yfraboulet@ac-nice.fr

2- Nom : GADUEL Prénom : GILLES

Qualité : PROFESSEUR en EPS

3- Nom : LACOSTE Prénom : Hugo

Qualité : SUREVEILLANTE EDUCATION

4- Nom : ETUDIANT-E MASTER I Géoazur Prénom :

Qualité :

LISTE DES ELEVES PARTICIPANTS AU VOYAGE *au 15-10-2024

Professeur Organisateur :		FRABOULET YVES PROFESSEUR ès SVT	
Date	Du 13 au 16 Mai 2025	Lieu	BRIANCON 05100

	CLASSE	GROUPE	Nom	Prénom	Sexe
1	805	8svt groupe 3	AIT BAHA	Basma	F
2	806	8svt groupe 1	ARENAS-SENEQUE	Maël	F
3	805	8svt groupe 2	BENSADOUN	Shérine	F
4	903	9svt groupe 1	BRIAND	Clémence	F
5	902	9svt groupe 1	CABROL	Jean	M
6	806	8svt groupe 2	COULIBALY	Ibrim	M
7	903	9svt groupe 1	DELERUE	Coline	F
8	805	8svt groupe 3	DUMAS	Paloma	F
9	903	9svt groupe1	ELIOT	Laurélyne	F
10	801	8svt groupe 2	FARIA DE SOUSA	Sara	F
11	805	8svt groupe 3	FAUVIAUX	Sarah	F
12	805	8svt groupe 3	GATTINI	Leslie	F
13	804	8svt groupe 2	HELL	Kenzo	M
14	85	8svt groupe 3	HODY	Emma	F
15	904	9svt groupe 1	JAILLET	Gaëtane	F
16	904	9svt groupe 1	KREBS	Mathieu	M
17	805	8svt groupe 3	LARGE	Emilie	F
18	903	9svt groupe 1	LE GALL	Lilou	F
19	904	9svt groupe 1	LOFFREDO	Julien	M
20	805	8svt groupe 1	LOQUES	Anjali	F
21	906	9svt groupe 1	MANSOUR	Diane	F

22	804	8svt groupe 1	SIERRA	Noah	M
23	807	8svt groupe 1	SOCCOIA	William	M
24	805	8svt groupe 1	VERDICK	Charlotte	F
25	806	8svt groupe 1	BRUKARZ	Chiara	F
26	907	9svt groupe 1	CARRIE AUCOURT	Léonie	F

Total des participants	Nombre de lycéennes	Nombre de lycéens
26	19	7
Effectifs par groupe d'enseignement niveau 1 ^{ère} (classe « 800 »)		
8svt groupe 1	8svt groupe 2	8svt groupe 3
6	4	6
Effectifs par groupe d'enseignement niveau 1 ^{ère} (classe « 900 »)		
9svt groupe 1	9svt groupe 2	
10	00	

Présentation du Projet VOYAGE au CA du 15-10-2024



Année scolaire 2024 / 2025

FICHE - ACTION / Programme projet d'établissement

1 - RESPONSABLE DE L'ACTION :	FRABOULET YVES PROFESSEUR SVT
2 - AXE DU PROJET D'ETABLISSEMENT	☒ Axe 1 : Mieux former (pratiques pédagogiques) ☒ Axe 2 : Mieux accompagner (orientation et flux) ☒ Axe 3 : Mieux accueillir
3 - PUBLIC VISE	☐ Classe(s) ☐ Niveau(x) ☒ Gr SPECIALITE SVT 1ère et terminale GENERALE

4.1 - DESCRIPTIF DE L'ACTION

VOYAGE FACULTATIF - STAGE FORMATIF et de RÉVISIONS SVT-EPS A BRIANCON

Intitulé de l'action

1)-Descriptif du projet : Passerelle 1ère vers Terminale, Révisions baccalauréat, partenariat Géoazur.

*Découverte géologique et botanique des Alpes, dans le cadre du programme de spécialité SVT des premières et terminales générales,

*Renforcement des acquis en Première pour la préparation du programme de terminale (spécialité),

*Arguments de terrains dans le cadre du baccalauréat (écrit, ECE et grand oral) / laboratoire Géoazur

*Révision du programme pour les élèves abandonnant la spécialité, mieux préparer la terminale pour les autres, renforcer les acquis pour les élèves de terminales

*Préparation à la poursuite des études supérieures,

*Pratique d'activités sportives de montagne en eaux vives et en accro-branche pour le développement et le confortement physique, psychique individuel et collectif.

2)-Objectifs poursuivis :

* Géologie : étude des témoins d'un océan alpin fossile et tectonique des plaques lithosphériques continentales et océaniques et de la formation des Alpes, orogénèse, Roches Métamorphiques (programme de première). Etude des cas d'altération et d'érosion, paléoenvironnement, chronologie, climat du passé (programme de terminale)

* Botanique : étude des différents étages de la flore alpine ; sensibilisation à la protection de la flore ; étude de la morphologie végétale (Ecosystème en 1ère et Physiologie végétale en terminale en spécialité), environnement durable,

* Découverte des métiers : les métiers liés à la géologie (guide géologique, expert géologue) Partenariat laboratoire GéoAZur de Nice par présence d'ETUDIANT MASTER II Université NICE

* Éducation Physique et Sportive : préparation et déroulement d'une activité physique de montagne, Accrobranche, Rafting,

* Préparation Révision du programme de SVT des deux années (objectif baccalauréat et Post-baccalauréat).

* rapport de stage en 1ère et pourquoi pas en terminale (rapport à noter avant les conseils de classe dans ce cas),

3)-Résultats attendus :

*Renforcement des connaissances, de l'esprit de groupe, de la projection dans les études futures,

*Un rapport de stage répondant à un problème posé au début de l'activité est à réaliser et à rendre à la rentrée scolaire suivante. Ce rapport répond à une démarche scientifique est évaluée par M FRABOULET. La notation

4.2 - MODALITES DE L'ACTION

Du Mardi 13 au vendredi 16 mai 2024

Destination : BRIANCON (05)

Monsieur PRABOULET Professeur SVT ,
Monsieur GADUEL Professeur EPS,
Monsieur LACOSTE, Professeur SVT

ETUDIANT.E MASTER 1 laboratoire GéoAzur (frais payé par l'université)

Transport: AUTOCAR

5 - MOYENS NECESSAIRES

Transports autocar COLLUCCINI du 1 octobre 2024

Centre accueil et guide de géologie (programme avec "icivoyagesgéologiques", CI Voyages Selectour 18 avenue Maurice Pessche, 05100 Briançon Tél 04 92 200 300 Fax 04 92 200 320,

Hébergement RELAIS NATURE, Adresse : La Bura, 05100 Briançon

Activités sportives Sans Cha.Aventure et Rivières Evason

Matériel géologiques SVT pris au laboratoire

TROUSSE DE SECOURS via l'infirmerie du lycée.

A noter que cette année, nous ne pouvons pas dépasser 26 élèves et 4 professeurs en hébergement par faute de place en site d'accueil.- Le laboratoire GéoAzur de l'université de Nice met à notre disposition un Master 1 (frais payé par le laboratoire), nous devons fournir au plus vite une facture à l'université,

Recettes (pass-culture, mécénat)

3 personnels établissement = 3x328 = 984

1 Etudiant Master (Labo Géoazur) = 328

26 lycéens (26x328) = 8528

Pass-Culture = 700

suvention marégionsud = XXX

TOTAL = 10540

Dépenses

Autocar COLLUCCINI = 3300

Agence Voyage et CBGA (pass-culture non déduit) = 5200

Rafting = 780

Accrobranche = 650

Divers, timbres, appels = 10

TOTAL = 10540

6 - INFORMATION DES FAMILLES

Bulletin scolaire et inscription en 1ère et terminale, Plaque de présentation distribuée avec les bulletins du dernier trimestre, puis par atrium en septembre par atrium, pronote, et en version papier par les professeurs de SVT à tous les élèves des groupes de spécialité (pré-inscription possible non contractuelle). Feuille mise sur les sites du lycée, Fin septembre Feuille informative de la réunion parents-professeurs élèves , octobre 2024, avec coupon réponse obligatoire de présence, ou non, d'intéressement ou non. Feuille distribuée et coupon revenu par les professeurs de SVT, Liste de diffusion ATRIUM et groupe Moodle, FaceBook, Site du lycée.

7 - PROJET DE COMMUNICATION (SITE INTERNET DU LYCEE, ATRIUM, PRESSE, ...)

Recherche de mécénat et partenariat par courrier électronique et via les sites informatifs du Lycée,
Partenaire laboratoire géoazur
Ma regionsud pour la subvention - dossier à préparer avec madame Mingaine au plus tôt suite au vote du CA
Communication en amont et après réalisation du stage sur les sites du lycée (production élève),
Communication avec nos IA IPR de SVT en amont, pendant et après la formation,
Communication avec le laboratoire GéoAzur,
Article de Presse

8 - AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT

:	Responsable de l'action			
	Provisour-adjoint			
	Intendance			
	Vic scolaire			
			Provisour	Original

Récapitulatifs des documents à compléter, à rendre, à conserver et des versements à effectuer par les familles (prix total 328 €).

Dates	Documents ou Versements	Actions
Dès la semaine du 12 Novembre 2024	<u>Dossier Complet Stage de Géologie</u> Conserver et consulter les documents A – B – C et D ! Si besoin, effectuer une demande de financement partiel ou total auprès du FSL (contacter l'intendance du lycée) DEPOSER LE PREMIER CHEQUE VERSEMENT V1. 100€ Rendre les documents dans une pochette transparente : -Document 1 -Document 2 -Document 3 -Document 4 Vérifier vos assurances !!!	Consulter l'ensemble des documents fournis dans le dossier. (Conserver les parties marquées FAMILLE ; restituer les documents marqués A RENDRE) - Le 1^{er} versement est à remettre au professeur organisateur (via le professeur de SVT de votre élève) dans une enveloppe portant les Nom, prénom et Classe de l'élève. (Par Chèque à l'attention de L'agent Comptable du Lycée P&M Curie-Menton. Inscrivez au dos du chèque le Nom, prénom et Classe de l'élève ; ou liquide avec les mêmes indications écrites pour la réception d'une preuve de dépôt). Les chèques vacances sont autorisés. - Compléter et Signer les documents 1, 2, 3, 4, concernant les déclarations et autorisations de voyage scolaire.
Semaine du 6 JANVIER 2025	Rendre les documents suivants : - Joindre photocopie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport - Joindre les photocopies ou attestations d'une assurance En responsabilité civile obligatoire (associée avec votre assurance logement généralement ou dans une assurance scolaire spécifique) Déposer le second versement V2 100 Euros.	- Réaliser les photocopies ou attestations des CNI, Passeport, Assurance Individuelle Responsabilité Civile au nom de l'enfant. -Mêmes modalités que le premier versement.
Semaine du 3 mars 2025.	- Rendre le document 5 « SAVOIR NAGER » à compléter (et si besoin --> Passer le certificat individuellement ou par le biais de l'UNSS en contactant DIRECTEMENT Mr Gilles GADUEL professeur d'EPS via ATRIUM si nécessaire) - Si besoin, fournir des précautions médicales (le certificat n'est plus obligatoire). Déposer le dernier versement **V3 <i>(il peut être revu à la baisse si subventions de la région)</i> 128 Euros.	- Voir les professeurs EPS si besoin dès réception de ce dossier en NOVEMBRE ! - précisant l'absence de contraintes ou les précautions nécessaires à prendre pour la réalisation d'activités sportives de plein air en montagne (randonnée en moyenne altitude sur sentiers balisés et accrobranche, rafting) -Mêmes modalités que le premier versement.
Mai 2025	-Commencer à préparer <u>ses sacs</u> pour le voyage ! Trouver les chaussures de randonnée !	ACHETER SI NECESSAIRES LES AFFAIRES MANQUANTES !
12 Mai 2025	-Se <u>coucher tôt</u> malgré l'énervement, ne pas passer sa nuit au téléphone ou sur « W » smapchat face-book !	Dormir !
13 Mai 2025	- Se lever à l'heure pour ne pas rater le rendez-vous de 6h30 ! Avoir ses chaussures de randonnées déjà aux pieds (vérification avant montée dans le car)	Se Réveiller ! Mettre les réveils ! Dire Bonjour aux professeurs bénévoles ☺
16 Mai 2025	-Se tenir au courant auprès du lycée des retards ou avances possibles de l'heure d'arrivée (initialement prévue pour 19h30 à 20h)	Ne pas laisser son enfant... Dire merci aux organisateurs ☺ Rentrer Heureux !

LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE

Description et conditions d'organisation – ~~Sortie ou~~ Voyage.

~~Une sortie~~ / Un voyage facultative(f) est organisé(e) par Monsieur FRABOULET Yves

Professeur des Sciences de la Vie et de la terre pour la (les) classe(s) de(s) 1ères et Terminales SPECIALITES SVT.

~~Cette sortie~~/ce voyage a été voté par le conseil d'administration du 15 Octobre 2024

~~Cette sortie~~/ce voyage s'inscrit dans le cadre du programme de : PREMIERE et TERMINALE SCIENTIFIQUE Spécialité

SVT : **Géologie** : étude des témoins d'un océan alpin fossile et tectonique des plaques lithosphériques continentales et océaniques et de la formation des Alpes, orogénèse, Roches Métamorphiques. **Botanique** : étude des différents étages de la flore alpine ; sensibilisation à la protection de la flore ; étude de la morphologie végétale, environnement durable. **Découverte des métiers** : les métiers liés à la géologie (guide géologique, expert géologue). **Éducation Physique et Sportive** : préparation et déroulement d'une activité physique de montagne. Accrobranche, Rafting. **Préparation Révision** du programme de SVT des deux années (objectif baccalauréat et Post-baccalauréat).

Date : du **Mardi 13 mai 2025** au **Vendredi 16 mai 2025**, Heure de **départ 7heures**, Heure de **retour vers 19h30-20h**.

Lieu : BRIANCON – 05100 – Hautes Alpes

Heure de départ : 7h00 le mardi 13 mai 2024, Lieu : Entrée Élève du Lycée Pierre et Marie Curie, Menton.

Heure de retour : 19h30-20h le vendredi 16 mai 2024 : Entrée Élève du Lycée P&M Curie Menton.

Moyens de Transport utilisé : AUTOCAR COLLUCCINI

La participation **328€** des familles comprend les prestations suivantes : transport, hébergement, visites, activités sportives.

Les versements interviendront selon l'échéancier suivant :

Dépôts successifs	Versement 1	Versement 2	Versement 3*	Total*
Date des dépôts	12 Novembre 2025	6 Janvier 2025	03 Mars 2025	
Somme	100 €	100 €	128 €	328 €*

(*Notez que si l'on obtient une aide de la région, le dernier versement pourrait être revu à la baisse).

En cas de désistement, le remboursement des sommes déjà versées s'effectuera selon les modalités fixées par le conseil d'administration (conditions précisées → VOIR DOCUMENTS 1 et 2).

Le formulaire d'inscription ci-après (annexe → VOIR DOCUMENTS 1 et 2) vaut engagement à participer au voyage. Il doit être remis dès le **12 novembre 2024** à Monsieur **FRABOULET YVES (Professeur de SVT)** sous **pochette transparente accompagné du premier versement d'un montant de 100** €uros qui ne sera encaissé qu'après validation par les professeurs organisateurs de la liste définitive des participants.

Signature du Proviseur de l'établissement :

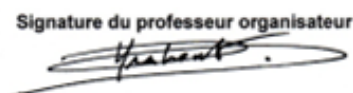
Signature du professeur responsable :

Dominique RAMO

Yves FRABOULET

Vu Le Proviseur



Signature du professeur organisateur


LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE

En sortie scolaire, le règlement du lycée s'applique.
Cependant les professeurs accompagnateurs insistent
sur :

UNE CHARTE DE BONNE CONDUITE

Dans le cadre d'un voyage ou d'une sortie, nous ne sommes pas qu'un groupe scolaire, MAIS nous sommes aussi les représentants du Lycée Pierre et Marie Curie de Menton et de la France. Nous sommes des « ambassadeurs » de notre région et de notre pays. Aussi, il est nécessaire de respecter une charte rappelant un certain nombre de règles fondamentales de bonne conduite.

- Respect des règles de politesse.
- Respect de l'Autre et de sa culture.
- Ecoute attentive des consignes et des explications lors des visites (MP3, Téléphones...interdits) Cf règlement intérieur du lycée...
- Respect du règlement intérieur du lycée.
- Respect des consignes :
 - o Ponctualité.
 - o Propreté, Hygiène
 - o Respects des lieux occupés, visités, de l'environnement et des structures d'accueil et de transport.
 - o Tenue vestimentaire correcte.
 - o Interdiction de fumer, de transporter et de consommer de l'alcool et des produits illégaux.

Attention, en cas d'interpellation par les forces de l'ordre, l'établissement sera averti en premier afin que les parents prennent les mesures nécessaires.

Année scolaire 2024-2025



LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE VOYAGE FACULTATIF SUR LE TERRITOIRE

Un voyage est organisé par : Yves FRABOULET

Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre pour les classes de Première

Objectifs pédagogiques et éducatifs de la sortie : Stage de géologie et EPS

Date de départ: Mardi 13 mai 2025

Heure de départ 7h00

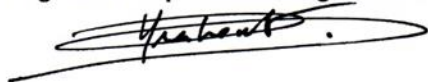
Date de retour : vendredi 16 mai 2025

Heure de retour : 20h00

Lieu : BRIANCON

Mode de déplacement : Autocar

Signature du professeur organisateur



Vu, Le Proviseur



La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, mais indique l'**INDISPENSABLE** pour les activités de notre stage géologique se déroulant dans les Alpes à hautes Altitudes au printemps. Le temps change très vite en montagne et il est l'acteur de tempêtes de neige ou de chaleurs brutales au sein d'une même journée à l'époque de l'année où nous nous rendrons à Briançon.

Prévoyez de fait, **UN GRANS SAC** (ou valise) contenant vos vêtements et affaires de voyage ; et Un **Sac de randonnée** (de moyenne contenance) pour transporter vos affaires de journée (vêtements chauds et pluie...en plus du matériel pédagogique de terrain). **LES CHAUSSURES DE RANDONNEES SONT OBLIGATOIRES !**
Ps : Il n'y aura pas possibilité d'effectuer d'achats, il n'y a pas de commerce à

proximité du centre d'accueil ni sur les sites géologiques...

Les organisateurs et les accompagnateurs géologues du stage se donnent le droit, sans dédommagement, de ne pas amener un élève qui ne serait manifestement pas équipé au départ du stage.

CONTENU DU SAC DE RANDONNEE (dans l'habitacle de l'autocar ; accessible)

- ☐ -Pique Nique (**Pour le mardi 13 Mai, prévoir POUR TOUS les « en-cas » et le repas du midi** qui sont de votre responsabilité ; les repas suivants seront fournis par le centre d'hébergement, prévoir un peu d'argent pour acheter un en-cas le soir du retour).
- ☐ -Une grande gourde (plus solide qu'une bouteille plastique, et utilisable lors des randonnées...)
- ☐ -**Matériel pédagogique de travail sur le terrain (Classeur souple, feuilles de note, documents pédagogiques fournis par les professeurs sur le lieu de stage, trousse complète, crayons de papier couleurs etc...)**
- ☐ -Coupe-vent (Un K-way ou parka de bonne qualité !!!!)
- ☐ -Appareil Photo (le téléphone portable passe très mal sur les sites d'activité, il n'est pas le bien venu...ou éteint et au fond du sac !).
- ☐ -Couvre-chef (un bob, une casquette, un bonnet ... protègent du froid et du soleil).
- ☐ -Lunettes de Soleil (indispensables).
- ☐ -Quelques sacs poubelle de petite taille histoire de ne pas laisser des déchets autour de nous (et en cas de malaise en autocar...).
- ☐ -Un grand sac poubelle (peut s'avérer utile pour les tenues mouillées du rafting ...)
- ☐ -Crème Solaire d'Indice élevé (nous ramenons chaque année les stagiaires avec des coups de soleil)
- ☐ Gants thermiques et résistants (pour garder les mains au chaud!)
- ☐ **TENUE RAFTING COMPLETE** : Une serviette, Des **vieilles** chaussures de tennis (qui peuvent être perdues), Sous-vêtements, Chaussettes pour se changer juste après l'activité !!! TRES IMPORTANT !!! (Les combinaisons sont fournies par le centre).
- ☐ **CHAUSSURES DE RANDONNEE MONTAGNE AUX PIEDS DES LE DEPART DU STAGE** !! (En cas d'absence l'élève ne partira pas !!!)

CONTENU DU SAC DE VOYAGE (DANS LES SOUTES DU CAR : INACCESSIBLE DURANT LE TRAJET)

- ☐ -SAC de toilette complet (brosse à dent, dentifrice, savon, shampoing, gants de toilette, serviettes de toilette, serviettes hygiéniques, etc...)
- ☐ -Changes complets pour 4 jours (prévoir shorts mais aussi pantalons « chauds » ; pensez aux sous-vêtements).
- ☐ Pensez aux tee-shirts mais évitez les hauts à bretelles (frottements du sac à dos)).
- ☐ -Tenue de « détente » pour le soir (survêtement, chaussons, même le « doudou », mais pas de tenue de « soirée » nous serons hébergés dans un centre sportif isolé sans commerce de proximité...)
- ☐ -Chaussure de sport (voyage et journée accrobranche).
- ☐ -Grosses chaussettes de Sport (bouclettes confortables et anti-ampoule)
- ☐ -Veste chaude pour la montagne
- ☐ -Pull (style polaire)
- ☐ -Instruments de musique, jeux de société, de carte pour le soir.... (On évitera d'emporter sa chaîne Hifi, sa télé, son ordinateur Vous n'aurez ni la place ni le temps de les utiliser), par contre la tablette peut être utile pour de belles photos numériques !
- ☐ Autres...

AFFAIRES IMPORTANTES ET PERSONNELLES

- ☐ -**Pensez à vos traitements médicaux si vous devez en suivre durant le séjour. N'oubliez pas non plus l'ordonnance justifiant le recours aux médicaments et si besoin au renouvellement en « catastrophe » en pharmacie.**

Pense-bête :

Questions diverses à poser aux professeurs organisateurs,

Informations à ne pas oublier pour préparer le stage,

En cas de situation particulière, prendre contact avec l'adjoint-gestionnaire pour une éventuelle demande de Fond social lycéen et un échéancier adapté, prendre contact pour les chèques vacances, les chèques entreprises, la CAF, les comités entreprises ?

FAIRE PASSER SI NECESSAIRE LE CERTIFICAT SAVOIR NAGER (page 5) et contacter Monsieur GADUEL (professeur EPS) au plus tard en Janvier au lycée si nécessaire pour l'organiser.

Vérifiez auprès de son médecin de famille s'il n'y a pas de contre-indication aux pratiques sportives (randonnée, rafting, accrobranche)

A partir de la page suivante, tous les feuillets sont à compléter, à signer et à rendre avec les justificatifs ou documents demandés pour la conception du dossier administratif aux dates prévues.



LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE
VOYAGE FACULTATIF SUR LE TERRITOIRE

Un voyage est organisé par : Yves FRABOULET

Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre pour les classes de Première

Objectifs pédagogiques et éducatifs de la sortie : Stage de géologie et EPS

Date de départ : Mardi 13 mai 2025

Heure de départ 7h00

Date de retour : Vendredi 16 mai 2025

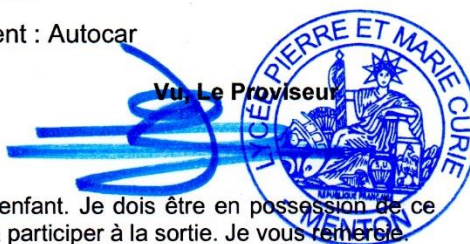
Heure de retour : 20h00

Lieu : BRIANCON

Mode de déplacement : Autocar

Signature du professeur organisateur

Vu, Le Proviseur



Veuillez compléter le talon ci-dessous pour le faire rapporter par votre enfant. Je dois être en possession de ce document avant le départ, faute de quoi votre enfant ne sera pas admis à participer à la sortie. Je vous remercie.

✂ _____

Je soussigné(e) :

responsable légal de l'élève : en classe de :

Qualité : EXT DP INT (rayer les mentions inutiles)

Né(e) le à Nationalité

Téléphone domicile du responsable : N° portable :

Téléphone professionnel : e-mail :

Déclare inscrire et autoriser mon enfant à la sortie à destination du séjour à

du au et d'avoir été informé(e) de toutes ses modalités.

Documents obligatoires à joindre à l'inscription :

- ✓ Photocopie recto-verso de la Carte d'identité ou du passeport de l'élève,
- ✓ Photocopie de l'assurance individuelle responsabilité civile / accidents corporels de votre enfant.
- 1. Je reconnais avoir lu et signé le règlement intérieur du lycée.
- 2. Je m'engage à verser à l'agent comptable la somme de 328€ en trois fois (voir l'échéancier ci-joint)
- 3. Je m'engage à déclarer toute affection de mon enfant susceptible d'entraver le déroulement de la sortie et des activités.
- 4. En cas d'accident :
 - ☐ J'autorise les accompagnateurs de la sortie à prendre toute décision concernant une éventuelle hospitalisation ou intervention chirurgicale.
 - ☐ Je n'autorise pas les accompagnateurs de la sortie à prendre toute décision concernant une éventuelle hospitalisation ou intervention chirurgicale et m'engage à être joignable à tout moment au numéro de téléphone suivant :

Etabli le

Signature des parents

Les versements interviendront directement à l'agence comptable selon trois possibilités :

- Au comptant à la date limite du :
- Selon l'échéancier standard

PERIODES	12 NOVEMBRE 2024	5 Janvier 2025	03 MARS 2025	TOTAL
Somme	100€	100€	128 €	328 €*

*En cas de subvention région, le dernier versement pourrait être revu à la baisse.

- Pour toute situation particulière, prendre contact avec l'adjoint-gestionnaire pour une éventuelle demande de Fond social lycéen et un échéancier adapté

CONDITIONS DE DESISTEMENT

Attention ces conditions de désistement doivent être adaptées à chaque voyage

Article 1 : Tout désistement doit être dûment motivé et justifié par une lettre adressée au Chef d'établissement accompagnée d'un certificat médical en cas de maladie ou défaillance médicale.

Article 2 : En cas de désistement, le remboursement des sommes déjà versées s'effectuera après le bilan financier, selon les modalités suivantes :

- 1) Annulation d'un élève et remplacement par un autre : aucun frais.
- 2) Annulation d'un élève plus de 45 jours avant le départ du stage : 30% du prix du voyage retenus.
- 3) Annulation d'un élève de 45 à 8 jours avant le départ du stage : 50% du prix du voyage retenus.
- 4) Annulation d'un élève moins de 8 jours avant le départ du stage : 100% du prix du voyage retenus.

Article 3 : Dans le cadre d'un échange linguistique, toute famille qui se désiste supportera les frais d'hébergement à l'internat.

Je reconnais avoir pris connaissance de ces conditions et m'engage sur l'honneur à les respecter.

A, le

Nom du responsable :Signature :

Vu, le Proviseur, Dominique RAMO :

Le Professeur responsable Yves FRABOULET :

LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE

ANNEXE 4/4

Demande d'Attestation de ~~Sortie~~ ou voyage facultatif

Dans le cadre des voyages scolaires organisés par le Lycée Pierre et Marie Curie, il est possible pour certains parents d'obtenir une participation financière auprès de leurs comités d'entreprises.

Cette attestation est délivrée après le voyage.

Pour obtenir une attestation, prière de rendre la feuille ci-jointe et la remettre au professeur avec le formulaire d'inscription définitif de la famille.

NOTA BENE : Les attestations rédigées par les services comptables du lycée seront produites après la réalisation du stage. Elles ne seront donc pas adressées aux destinataires avant les mois de juin-juillet 2024 !

Je soussigné(e) représentant légal de l'élève

..... scolarisé en classe de Groupe SPESVTGRP

Demeurant

Déclare :

☐ **Vouloir** une attestation pour ce voyage

☐ **Ne pas vouloir** d'attestation pour ce voyage

Date,

Signature des parents, lu et approuvé.

LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE

Informations Médicales, Cultuelles, Culturelles et Sportives.

Veuillez indiquer ci-dessous les informations concernant :

- ***Précautions et Restrictions Alimentaires Culturelles, cultuelles et/ou médicales ; Observations Utiles aux équipes pédagogiques et aux structures d'accueil lors du stage. (Allergies, Régimes alimentaires, Cas particuliers, Traitements médicaux accompagnés de leurs ordonnances etc....).***
- **En cas d'absence de recommandation particulière, porter en travers de cette feuille la mention « Néant ».**

LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE

SAVOIR NAGER .

Dans le cadre du voyage à Briançon proposé aux élèves des spé SVT du lycée, les activités sportives en montagne ou en rivière nous imposent de respecter la réglementation en vigueur. Nous vous demandons de vérifier auprès de votre médecin de famille (sans vous demander de certificat médical) s'il n'y a pas de restriction(s) MEDICALE(s) à :

- la pratique de la randonnée en moyenne altitude sur sentier balisé.
- la pratique de l'accrobranche.
- la pratique d'une descente de rivière en **rafting (niveau découverte, parcours simple)**.

Cette **dernière activité** demande à chaque participant d'avoir en plus des **compétences de la pratique des sports aquatiques** en milieu naturel surveillé, votre enfant a peut-être obtenu un Certificat « Savoir Nager, Second Degré ». (Qui normalement a été passé au collège).

En tant que parents/responsables de votre enfant, vous pouvez sinon affirmer que votre enfant présente les capacités attendues en cochant la première case ci-dessous (CHOIX 1 : certificat présenté ci-dessous) ou bien opter pour que le certificat officiel (CHOIX 2 ou CHOIX 3).

Je soussigné (e) _____ responsable légale de _____ élève en classe de : _____
au lycée P. & M. Curie de Menton déclare que : **(cocher la case de votre choix)**

☐ **CHOIX 1: Mon enfant répond aux exigences du test du « Savoir nager : deuxième degré »**

Parcours de capacités, composé de 5 tâches à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin :

- plonger et nager 10 mètres en immersion
- nager 10 minutes sans prendre appui
- réaliser un surplace de 1 minute
- réaliser un plongeon canard pour remonter un objet immergé
- remorquer cet objet sur 20 mètres sur le dos et les bras croisés sur la poitrine

« Le second degré reconnaît la compétence à nager de manière responsable en milieu naturel surveillé, à faire face à certaines situations périlleuses, et à permettre, le cas échéant, de porter secours sans se perdre soi-même. Sa maîtrise suppose l'acquisition de compétences de niveau 2 des activités de natation, inscrites dans les programmes scolaires de primaire, collège et lycée. Il est recommandé de confronter les élèves nageurs ayant acquis ou étant en voie d'acquies un niveau 2 de compétences du programme, au test décrit ci-dessus, pour les sensibiliser aux risques encourus lors des baignades en milieu naturel, lors des actions de secours et pour qu'ils mesurent les limites de leurs propres compétences dans ce domaine. »

Connaissances et attitudes à vérifier pour la sécurité de tous (pensez à Internet pour compléter vos compétences):

- connaître les recommandations visant à prévenir les accidents et les noyades en milieu naturel (se protéger/protéger les autres).
- connaître les attitudes efficaces pour se sortir de situations périlleuses (se préserver/ préserver les autres).
- connaître les attitudes efficaces pour contribuer à porter secours sans se perdre soi-même (connaître ses propres limites dans son intérêt et celui des autres).
- connaître les chaînes d'alerte et les numéros d'urgence (agir efficacement sans amplifier le danger... alerter les responsables et si besoin le "18").

☐ **CHOIX 2: Mon enfant a/va passer ce certificat « savoir nager, 2d degré » dans la structure professionnelle de mon choix suivant ma propre initiative et je m'engage à fournir la preuve de cette attestation.** (Ps : vérifier si cela n'a pas été fait au collège !!)

☐ **CHOIX 3: Mon enfant souhaite passer ce test dans le cadre de l'association sportive du lycée PM Curie.** (Dont les coûts abordables me seront communiqués le plus rapidement possible si vous **contactez M GADUEL Gilles**, professeur d'EPS au lycée, qui est habilité à faire passer cet exercice. (Ps ! vérifier si cela n'a pas été fait au collège !!). Son souhait sera à formuler par le parent/responsable de l'élève auprès de Monsieur Gaduel qui organisera l'examen en temps et en lieu.

Fait à _____ le : ____/____/____

Lu et approuvé, Signature du responsable légal / parental: